

LA PSYCHIATRIE LÉGALE : UNE DISCIPLINE EN DEVENIR ?

Pourtant née avec la Psychiatrie il y a plus de deux siècles, la psychiatrie légale peine, en France, à trouver un écho suffisant auprès des confrères, de la faculté et de nos tutelles pour s'imposer comme elle devrait l'être. Au moment d'une réforme d'ampleur du 3^{ème} cycle des études médicales (DES), nous avons « frôlé » la création de l'option de psychiatrie légale à côté des options de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et de psychiatrie de la personne âgée.

La SECTION DE PSYCHIATRIE LÉGALE DE L'AFPBN, jeune enfant née il y a moins de deux siècles..., a pour mission de fédérer autour de travaux de formation et de recherche tous les praticiens sensibilisés à la cause de l'articulation entre le droit, la justice et la psychiatrie. Les thèmes d'intérêt sont riches et diversifiés comme par exemple : les hospitalisations sans consentement, les mesures de protection organisées par le droit civil (tutelle, curatelle et sauvegarde de justice), la prise en charge des auteurs de violences sexuelles avec les soins pénalement ordonnés, les soins en milieu carcéral, les expertises qui interviennent dans le champ du droit civil, pénal ou de la sécurité sociale ...

LA SECTION DE PSYCHIATRIE LÉGALE DE L'AFPBN AU SEIN DE L'AFPBN A POUR VOCATION :

- ▶ de proposer des référentiels de bonnes pratiques,
- ▶ de développer et structurer l'enseignement dans les champs médicaux (formation initiale, DIU, Master...), judiciaire (Ecole Nationale de la Magistrature, Ecole Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse) et pénitentiaire (Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire),
- ▶ de stimuler la recherche,
- ▶ de développer la transversalité et l'articulation avec les autres sections de l'AFPBN,
- ▶ de valoriser sur le plan international l'originalité de l'approche française, en particulier via des publications et communications lors de congrès internationaux.

LE CHAMP DE LA PSYCHIATRIE LÉGALE EST VASTE :

Il s'étend d'abord en milieu fermé au sein des Dispositifs de Soins Psychiatriques (DSP) des Unités Sanitaires ou des Services Médico-psychologiques Régionaux (SMPR) des prisons, puis dans des Unités d'Hospitalisations Spécialement Aménagées (UHSA) pour accueillir des patients sous écrous, et au sein des Unités pour Malade Difficile (UMD) ou des Unités de Soins Intensifs de Psychiatrie (USIP) pour les patients présentant une particulière dangerosité. En milieu ouvert, on la retrouve avec le développement et la diversification des soins pénalement ordonnés, renforcés par la création des Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (CRIAIVS).

DEPUIS MAINTENANT DEUX ANS, LES INITIATIVES DE LA SECTION ONT ÉTÉ NOMBREUSES :

- ▶ Des **communications et symposia** retenus à chaque grand congrès national (ARSPG, CPNLF, CFP, Encéphale,...).
- ▶ **7 livrets synthétiques** ont été publiés abordant les thématiques posant souvent question aux praticiens (12000 livrets ont été distribués).
- ▶ **8 journées en région** seront organisées en régions au cours de l'année 2018 autour de ces questions.
- ▶ **2 posters** ont été réalisés à destination des équipes soignantes : contention isolement et soins sans consentement (10000 posters distribués).
- ▶ **Accueil de 35 auditeurs de justice** (élèves magistrats de l'ENM) dans les services de psychiatrie pour des stages de 6 semaines.
- ▶ **Organisation d'une JOURNÉE NATIONALE LE 22 SEPTEMBRE 2018 à Montpellier** avec session « seven », concours de communication pour les internes et CCA avec un prix pour récompenser le meilleur travail.

Les projets sont riches :

- ▶ Une nouvelle série de livrets est en préparation : expertise, jurisprudence, contention...
- ▶ Création de MOOC sur les thématiques des 7 premiers livrets : une approche pédagogique, scientifique et ludique.



LA SECTION
DE PSYCHIATRIE LÉGALE:

Christophe ARBUS, PU-PH, chef de pôle de Psychiatrie du CHU de Toulouse, expert près la Cour d'Appel de Toulouse.
Mathieu LACAMBRE, Filière de Psychiatrie Légale, CHU Montpellier.
Laurent LAYET, expert auprès de la Cour d'Appel d'Aix en Provence.
Cyril MANZANERA, docteur en droit privé et criminologie, responsable du DSP US MA VLM, CHU Montpellier.
Anne-Hélène MONCANY, Chef de service UHSA Toulouse, responsable du CRIAIVS-MP, CH G. Marchant, Toulouse.
Nidal NABHAN ABOU, expert près la Cour d'Appel de Rennes.
Manuel ORSAT, expert près la Cour d'Appel d'Angers.